



ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia
Océan Indien et TAAF | 2012

Saint-Denis – La Grande Chaloupe, Lazaret n° 2

Sondage (2012)

Anne-Laure Dijoux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/24483>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Anne-Laure Dijoux, « Saint-Denis – La Grande Chaloupe, Lazaret n° 2 » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Océan Indien et TAAF, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 15 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/24483>

Ce document a été généré automatiquement le 15 février 2021.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

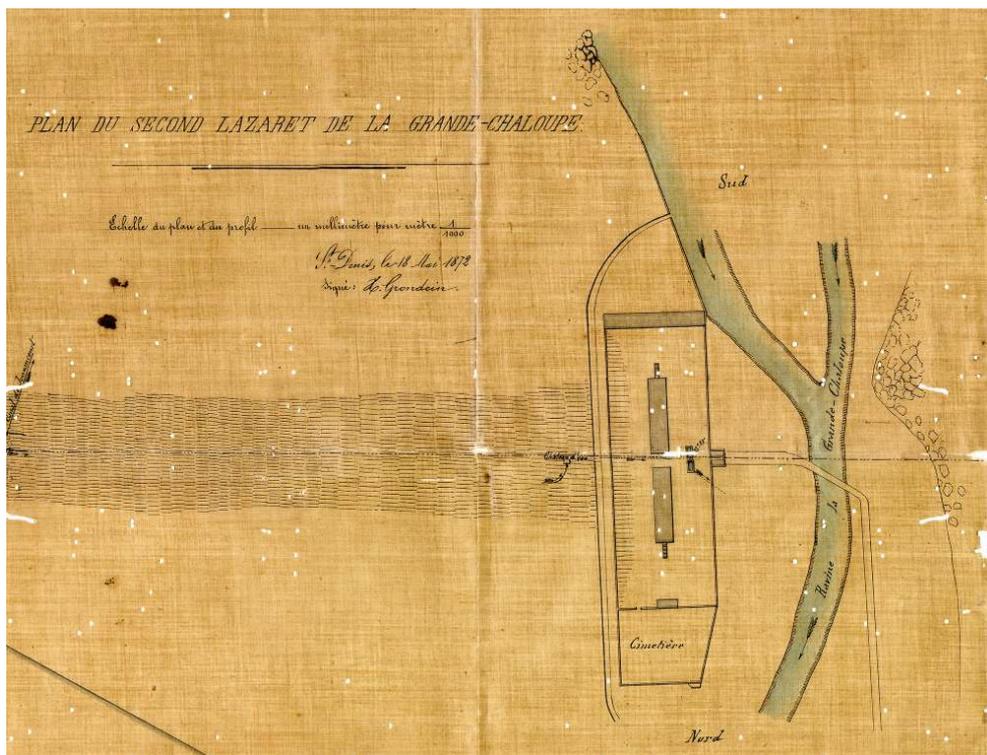
Saint-Denis – La Grande Chaloupe, Lazaret n° 2

Sondage (2012)

Anne-Laure Dijoux

- 1 Le Lazaret n° 2 de la Grande Chaloupe est un complexe sanitaire destiné à l'isolement et à la guérison de travailleurs sous contrat, les engagés, et de voyageurs, qui a fonctionné, *a maxima*, entre 1860 et 1940 (fig. 1).

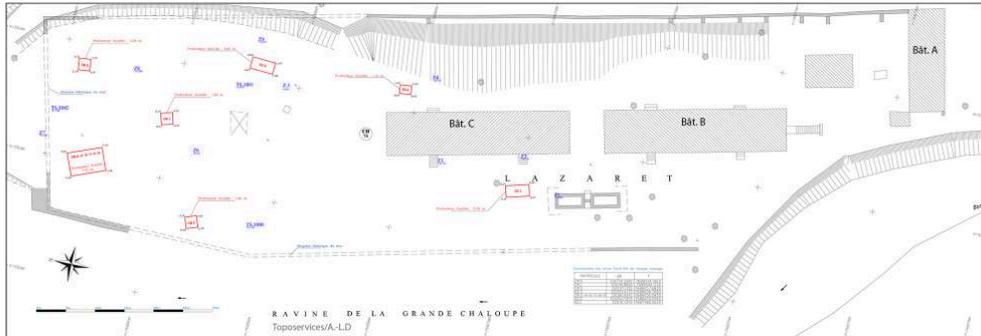
Fig. 1 – Plan du Lazaret n° 2 de 1872



ADR/CP/198.6(1).

- 2 À l'inverse du Lazaret n° 1, régulièrement réutilisé, notamment par les services routiers et aujourd'hui réhabilité comme lieu culturel, le Lazaret n° 2 est resté à l'abandon depuis sa désaffectation. Ce dernier se situe en rive droite de la ravine, sur la parcelle CH75 de la commune de Saint-Denis d'une superficie de 12 937 m², dans une enceinte maçonnée d'environ 5 700 m². À l'origine, celle-ci s'étendait sur 150 m dans son axe nord-sud et sur 40 m dans son axe est-ouest, et était matérialisée par un mur d'enceinte de 2,5 m de haut, aujourd'hui partiellement conservé en surface mais détruit sur certaines sections. Le plan de masse d'origine semble avoir été conservé (fig. 2).

Fig. 2 – Plan du site et des sondages



Relevé : Toposervices : DAO : A.-L. Dijoux (CD974).

- 3 L'ensemble architectural du Lazaret n° 2 se compose :
- d'un bâtiment perpendiculaire à la berge (bâtiment A) ;
 - de deux bâtiments parallèles à celle-là (bâtiment B, le plus au sud et bâtiment C, le plus au nord) ;
 - d'une fontaine dite « bateau-lavoir » (fig. 3) située à l'ouest de ces deux bâtiments ;
 - au nord de l'ensemble d'un cimetière clôturé auquel sont adossées des latrines.

Fig. 3 – Vue du « bateau-lavoir »



Cliché : B. Randoïn (SDA).

- 4 Inscrit en 1998 au titre des monuments historiques, le site appartient au Conseil départemental de La Réunion, qui à partir de 2010, a souhaité réaliser une opération archéologique en préalable à la restauration du site.
- 5 La collectivité a recruté en 2011 l'archéologue Anne-Laure Dijoux pour monter une opération de sondages, réalisée sur le terrain d'août à octobre 2012 (fig. 4). Le Lazaret n° 2 est ainsi le premier lieu de transit et quarantaine étudié par l'archéologie à La Réunion. Si le fonctionnement de l'établissement était bien décrit dans les sources écrites, les conditions matérielles de la vie quotidienne et des modes d'inhumation des internés méritaient d'être mieux documentées grâce aux archives du sol.

Fig. 4 – Vue du chantier du Lazaret n° 2



Cliché : A.-L. Dijoux (CD974).

- 6 Il s'agissait également d'un chantier-école et d'insertion professionnelle, qui a accueilli des étudiants issus de plusieurs universités, et des habitants de La Grande Chaloupe ou de villes proches, dont l'implication fut déterminante pour la réussite du chantier.
- 7 Le site du Lazaret n° 2 présentait un couvert végétal très dense : l'opération a donc commencé par un important débroussaillage, lui-même précédé, d'une expertise botanique afin de n'impacter aucune espèce végétale importante, et d'une évacuation des déchets contemporains, le site ayant longtemps servi de décharge sauvage. Les sondages ont été implantés dans deux zones : la cour et le cimetière (fig. 5 et 6).

Fig. 5 – Sondage SD2 dans la cour



Cliché : A.-L. Dijoux (CD974).

Fig. 6a – Vue d'ensemble des sondages CM2-4-6-7-8-9



Cliché : A.-L. Dijoux (CD974).

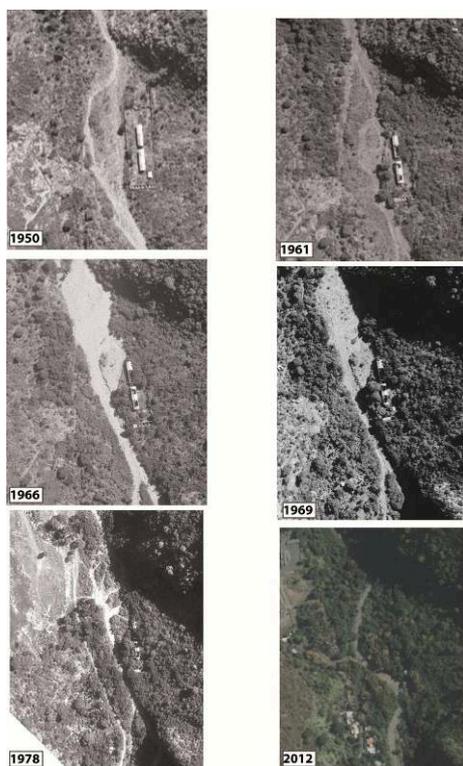
Fig. 6b – Sondage CM2-4-6-7-8-9 dans le cimetière



Cliché : A.-L. Dijoux (CD974).

- 8 Leurs dimensions étaient le plus souvent de 2 m x 2 m, pour une surface totale ouverte de 55 m² et un volume de déblais mobilisé de 73 m³. Si les niveaux remaniés ont été retirés à la pelle mécanique, les sondages archéologiques ont été fouillés et relevés manuellement. L'un d'eux a fait l'objet d'une numérisation 3D par lasergrammétrie.
- 9 L'opération a d'une part permis de mesurer l'érosion du site et de sauvegarder par l'étude les vestiges qu'elle a épargnés. Sur l'ensemble du site, la séquence stratigraphique relevée indique en effet une prééminence de l'action de la Ravine de La Grande Chaloupe. Comme en attestent les photographies aériennes de l'IGN (fig. 7), des phénomènes géomorphologiques importants ont perturbé les niveaux archéologiques de la section ouest/nord-ouest/sud-ouest du site et détruit des pans du mur d'enceinte du Lazaret n° 2.

Fig. 7 – Évolution géomorphologique du lit mineur de la Ravine de La Grande Chaloupe aux abords du Lazaret n° 2



Photographies aériennes de l'IGN entre 1950 et 2012.

DAO : A.-L. Dijoux (CD974).

- 10 Elle a d'autre part permis la mise au jour de niveaux anthropiques liés au fonctionnement du Lazaret. Dans la cour, entre le mur sud du cimetière et le dortoir/réfectoire au nord (fig. 8 et 9), cette occupation se traduit par des dépotoirs domestiques riches en mobilier et restes de faune.

Fig. 8 – Vue extérieure du dortoir/réfectoire



Cliché : É. Jacquot (Dac-01).

Fig. 9 – Vue intérieure du dortoir/réfectoire



Cliché : É. Jacquot (Dac-01).

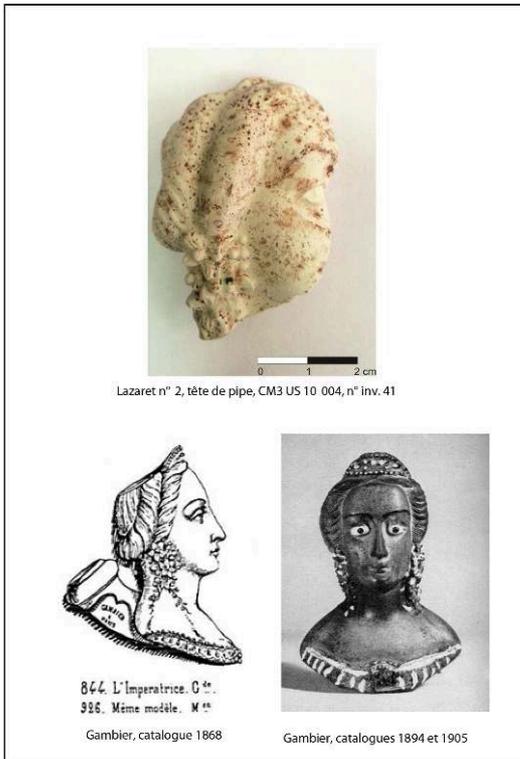
- 11 Le mobilier (NR = 3 662 dont 2 991 dans la cour et 671 dans le cimetière) est principalement composé de témoins de la vie quotidienne (fig. 10 et 11), en verre, terre cuite, céramique, ver, coquillages, etc. Ces fragments proviennent d'objets très variés tels que : assiettes, tasses, bols, pots, plats ; verres, bouteilles, dames-jeannes (bonbonnes) ; pipes à fumer ; outils en fer, clous ; marmites en fonte « trois pieds », perles en verre ; ainsi que des éléments d'architecture, tuiles ou briques. Leur présence traduit des activités communes à tout habitant : conservation et stockage des denrées alimentaires tant solides que liquides, préparation et cuisson des aliments, jardinage, petites réparations domestiques, hygiène et toilette. Elles mettent aussi en évidence des loisirs tels que la consommation de substances fumables dans les pipes en terre cuite. Cet assemblage est caractéristique de la fin du XIX^e et du début du XX^e s. Il reflète parfaitement les techniques et courants économiques de l'époque existant entre la France et ses colonies et aussi entre l'Europe et le reste du monde. Comme l'attestent les archives écrites, c'est en effet l'administration du Lazaret qui était en charge de l'approvisionnement en matériel (vaisselle, outillage, pipes), qui provenait exclusivement de France. En revanche l'archéologie révèle que d'autres objets plus personnels furent ramenés par les voyageurs arrivés dans l'île par le Lazaret. C'est le cas de quelques récipients en poterie, rappelant les céramiques tournées à la main en Afrique ou en Inde. Les perles en pâte de verre retrouvées dans les sépultures sont originaires de Venise, mais ne sont pas arrivées directement d'Europe : très prisées dans d'autres parties du monde, elles témoignent des échanges commerciaux importants de l'époque entre ces continents, avant d'accompagner les migrants dans leur transit à l'île de La Réunion, comme une pièce de monnaie indienne, mise au jour dans la cour.

Fig. 10 – Fragments de céramique mis au jour



Clichés : A.-L. Dijoux (CD974).

Fig. 11 – Fourneau de pipe en terre à l'effigie de l'impératrice Eugénie

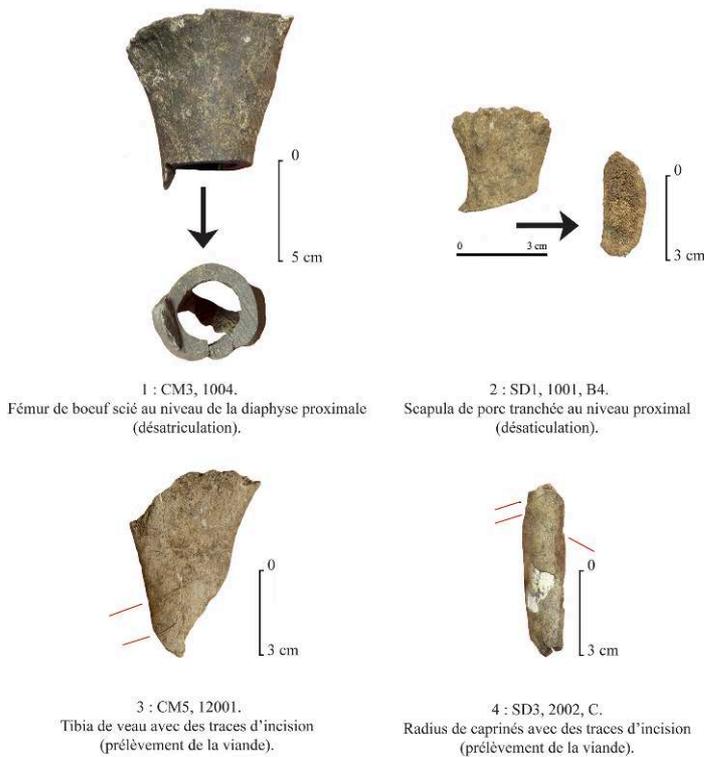


Piperie Gambier.

Cliché : A.-L. Dijoux (CD974) ; photos et dessins anciens : catalogue Gambier (Jean-Léo 1971).

- 12 L'analyse archéozoologique des restes de faune (NR = 530), réalisée par Caroline Lachiche, a permis de caractériser les restes de repas, qui sont constitués majoritairement d'ossements d'animaux domestiques : mouton, chèvre, bœuf, porc, poulet, oie. La présence de nombreux os de têtes et de pieds de bœuf, ainsi que les traces de découpe (fig. 12), attestent d'activités de boucherie directement effectuées dans l'enceinte de l'établissement. L'étude confirme également que le poisson a été grandement consommé, sous forme de poisson salé (« poisson-sabre ») ou de poisson frais. Les archives écrites indiquent que des voyageurs pouvaient être choisis afin de cuisiner pour l'ensemble des internés, mais que les menus étaient sélectionnés par l'administration.

Fig. 12 – Fragments de faune portant des traces de découpe



Clichés et DAO : C. Lachiche.

- 13 Situé au nord de l'ensemble architectural, le cimetière du Lazaret n° 2 s'étendait à l'origine sur environ 1 200 m², soit le quart de la superficie totale de l'enceinte. Il était clôturé par des murs maçonnés épais d'environ 50 cm et hauts de 2,50 m. Ses murs nord, est et ouest mesuraient 30 m chacun, le mur sud s'étendait sur 40 m (fig. 13). Utilisé sans doute dès la mise en service des bâtiments de La Grande Chaloupe en 1863, il a été abandonné au début du XX^e s. Au début du XXI^e s., plus aucune pierre tombale ne venait matérialiser la fonction funéraire du lieu, laquelle avait également disparu de la mémoire collective. Les registres de décès, qui renfermaient d'importantes informations sur les défunts – origine, âge, causes de décès – et leur nombre, ont également été perdus. Avant l'exploration archéologique, il n'existait donc que peu d'information sur cet ensemble funéraire, sa caractérisation, sa densité, son emprise, ou encore les pratiques funéraires adoptées.

Fig. 13 – Vue des vestiges du mur d'enceinte



Cliché : A.-L. Dijoux (CD974).

- 14 Les sondages ont d'abord permis de caractériser des zones vides, soit qu'elles n'aient pas été utilisées pour enterrer des malades décédés en quarantaine, soit qu'elles aient subi de fortes perturbations naturelles postérieures à l'occupation, qui auraient fait disparaître les sépultures (fig. 14).

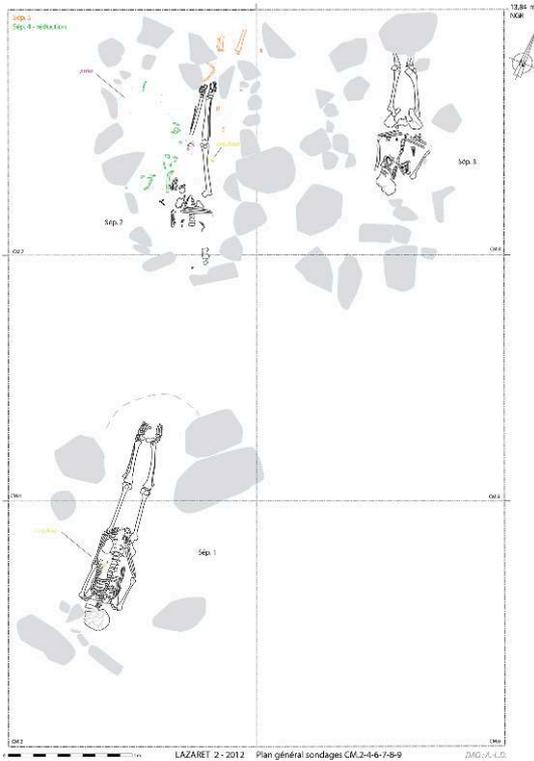
Fig. 14 – Vue et coupe du sondage SD3



Cliché, relevé et DAO : C. Payet.

- 15 Quatre sépultures, trois en position primaire et une réduction, ont été mises au jour, dans le secteur nord-ouest du cimetière. Elles sont caractérisées par la pratique de l'inhumation individuelle, en pleine terre et en cercueil. Les corps étaient disposés sur le dos, dans un axe nord-sud, la tête placée au sud, regardant vers l'ouest (fig. 15). Leur étude permet d'éclairer au moins en partie le traitement des morts au Lazaret n° 2, qui suit l'application des rites chrétiens par l'administration en charge du site.

Fig. 15 – Relevé des sépultures des sondages CM2-4-6-7-8-9



Relevé et DAO : A.-L. Dijoux (CD974).

- 16 Outre les objets communs déjà mentionnés, le mobilier du cimetière comporte des dépôts funéraires. Un des défunts était paré de ces perles de verre dites *white-hearts* (fig. 16), originaires de Venise, et avait quelques objets d'offrande près de lui : pipe, coquillage, céramique. L'association de mobilier funéraire d'origine européenne et extra-européenne, rapporté par les voyageurs transitant par le Lazaret, suggère des fonctions symboliques, esthétiques, ethniques ou culturelles.

Fig. 16 – Perles en verre de Venise de type *white-hearts*



Cliché : A.-L. Dijoux (CD974).

- 17 Les analyses paléogénétiques¹ (fig. 17), ont pu confirmer le sexe et l'âge de trois défunts. Une jeune femme et deux hommes sont décédés avant ou pendant leur quarantaine. Au-delà, elles ont également pu déterminer qu'ils sont originaires du continent asiatique, et probablement d'Inde (certainement même pour l'individu masculin), comme le démontrent les haplogroupes mitochondriaux R et M. En revanche, la date de décès de ces individus n'a pas pu être déterminée avec précision.

Fig. 17 – Prélèvement paléogénétique sur le terrain



Cliché : A.-L. Dijoux (CD974).

- 18 L'opération a été perturbée par le pillage de l'une des sépultures en cours de fouille, induisant une perte irréversible de données anthropologiques et archéologiques pour la connaissance scientifique du site. Le pillleur a été arrêté, et condamné en 2013.
- 19 Les archives du sol, révélées par l'archéologie, ont été capables de livrer des informations nouvelles sur la vie et la mort des personnes qui ont résidé au Lazaret n° 2. L'étude du cimetière a non seulement permis de retracer l'histoire de personnes dont la mémoire était perdue, mais également de rendre sa dignité à ce lieu auparavant négligé. Une cérémonie œcuménique a été célébrée à l'issue de l'opération (fig. 18), et enfin, après l'étude anthropologique, les ossements des défunts ont été réinhumés sur le site.

Fig. 18 – Cérémonie œcuménique au Lazaret n° 2



Cliché : A.-L. Dijoux (CD974).

- 20 Cette opération a été valorisée par une exposition (fig. 19), présentée depuis fin 2013 au Lazaret n° 1, *L'archéologie pour écrire l'histoire*, par un film de Laurent Pantaléon, *Mémoire du sol*, et en 2015 par un livret pédagogique d'Alain Ines-Van Cauteren et d'Anne-Laure Dijoux à destination des enseignants.

Fig. 19 – Exposition au Lazaret n° 1



Cliché : A.-L. Dijoux (CD974).

NOTES

1. Réalisées sous la direction de Patrice Courtaud (laboratoire PACEA, Bordeaux).

INDEX

sujets <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtKJVpuP3AET>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtDlzbGxWvTo>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt4HEc49rMp7>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtYmla7MvtLc>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtNb90Egda4H>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/crtMK52omryzY>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/crtyVSmSMI7ID>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt68T1KcWNTb>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt6oT1r38cvH>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtbFJDzRUZx0>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtkAoBnFpdrT>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtbSfKuoqH7L>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrton6An18MdT>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrto3fB02OhuY>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtNOrNrP54Qt>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtfv4IrNiWE8>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtM4tR8ZGTvw>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtxs8Kml8jLw>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtT2H2KjqBcU>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtRFIwnN22Zg>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtNBrnOdtU9>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtUqBbtbUOzF>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtcOdrZSUykk>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtIMsuG0RWTs>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt4GqimUgoOq>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtBhUtyZ40UQ>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtMw5xXEAY1F>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtrZlKwOpIJt>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtzAt433wDSZ>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt9dsMs2oJvc>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtWzsaEhKlzd>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtPilNSAge7G>

nature <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtWWQS75V5Bc>

chronologie <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtPSEEZSBEjp>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt59R77d1H15>

lieux <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtA9QOB3otnt>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt2fGXszuLth>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtSRwkmL3M1g>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtw4Gfdm3Lmv>

Année de l'opération : 2012

AUTEURS

ANNE-LAURE DIJOUX

Conseil départemental de La Réunion